

REUNION DU 23 AVRIL 2019

Présidence : Mr Jean BAUCOU Maire

Présents : Mme LOPEZ Adjointe

Mme MORET

Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU

Absent : Mr PUHARRÉ

Excusés : Mr LESAQUE, Mme VIEILLEROBE donne pouvoir à Mr MAHIEU

Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 17/04/2019

1 : N° 03-04-2019 : PRESENTATION AMENAGEMENT FORESTIER PAR L'ONF :

Monsieur le Maire accueille les représentants de l'ONF :

- Madame Sylvie BAFFALIO – Chef de Projet Aménagement ;
- Monsieur Bertrand BENQUET – Agent Patrimonial responsable de la Forêt ;
- Monsieur Pierre SALLABERRY – Responsable de l'IUT de Mauléon.

L'objet de leur présence est de rendre compte au Conseil Municipal de la proposition d'Aménagement de la Forêt Communale de 2019 à 2038.

Le précédent schéma d'aménagement a couru sur la période de 2004 à 2018.

Un dossier très complet qui a nécessité beaucoup de travail d'inventaire, d'analyse, de réflexion et de proposition a été formalisé. Un indicateur de suivi figure dans le dossier.

Ce travail référencé servira de dossier suivi qui sera proposé par les services de l'ONF à la Commune durant cette période.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en vertu des dispositions de l'article L 212-1, L 212-2 et L 212-4 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir entendu les explications de l'ONF et pris connaissance du document d'aménagement forestier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE au projet d'aménagement qui fixe les nouvelles règles de gestion applicables à la forêt d'une surface de 177,96 ha, pour une période de 20 ans allant de 2019 à 2038 et DONNE MANDAT à l'ONF de demander en son nom l'application des dispositions de l'article L 122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000.

Ce programme est accepté à l'unanimité.

2 : DOSSIER CANDIDATURE VILLE FLEURIE – NIVEAU REGIONAL :

Annie LOPEZ présente le dossier de candidature Villes et Villages Fleuries au niveau régional, candidature demandée par la Commune pour 2019.

Le dossier complet nécessite un travail soutenu d'inventaire et de recherche sur 7 chapitres à travailler.

Le dépôt du dossier devant être transmis au plus tard le 27 Mai, avant la visite du jury régional qui aura lieu entre le 15 juin et le 15 septembre.

Le Conseil Municipal valide cette candidature et cette période de travail en lien avec les services de l'AADT Commission Villages Fleuris.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : POINT SUR LE FILM SUR ET SUR LE SITE INTERNET :

Le point sur le film auprès du prestataire est précisé avec pour objectif une livraison film court et long au 15 mai au plus tard.

Concernant le site internet, la maquette générale est en place, les points de détails mineurs sont à compléter.

Le Conseil Municipal prend bonne note de cela, et demande que le délai prévu soit tenu, car ces outils de communication sont essentiels pour la promotion de la Commune de Navarrenx.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : N° 04-04-2019 : PROPOSITION MISE EN VENTE MAISON PLACE CARREROT :

Le Conseil Municipal, après réflexion et analyse, décide de mettre en vente la maison propriété de la Commune place Carrérot, acquise le 07 juillet 2014.

Compte-tenu de la destination de cette maison, il est proposé de se faire assister par 2 agences immobilières pour destination investissement privé à vocation d'habitation et/ou de locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour prendre contact avec les 2 agences immobilières locales.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : N° 05-04-2019 : AMENAGEMENT CIRCUIT VISITE INTRA-MUROS :

Le Conseil Municipal confirme l'intérêt de réaliser un sentier visite le long des Remparts.

Une étude réflexion a été menée en amont, un avis de l'ABF du département a eu un écho favorable par accord.

2 devis d'entreprise ont été sollicités pour les travaux d'aménagement cheminement, et donc ordre d'engager les travaux immédiatement après analyse, il est retenu le devis de la SARL MALADOT pour un montant HT de 8.550 € et donc 10.260 € TTC.

Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour signer le devis.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : MISE EN LUMIERE PELERINS DE SAINT-JACQUES :

La décision est renvoyée à une prochaine séance.

Acceptée à l'unanimité.

7 : DEVIS PAYSAGISTE RUE DE LA FONTAINE :

La décision est renvoyée à une prochaine séance, le devis reçu nécessitant d'être précisé et mieux analysé.

Acceptée à l'unanimité.

8 : N° 06-04-2019 : DEMANDE CHAR – COMMEMORATION 450 ANS DU SIEGE DE NAVARRENX :

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier du CHAR concernant la commémoration des 450 ans du siège de Navarrenx sur 2 journées : le 03 août 2019 et le 21 septembre 2019 pour un budget de dépenses présenté pour 1.498 € TTC.

Après analyse et compte tenu de l'évènement des 450 ans du siège, le Conseil Municipal à la majorité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

Le Conseil Municipal note l'action importante de cette association dans l'approche, recherche et mise en valeur du patrimoine local au travers de nombreux ouvrages.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

9 : N° 07-04-2019 : DEMANDE ALTO EN BEARN :

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget d'Alto en Béarn dont la manifestation sera recentrée sur Navarrenx, et dont il est sollicité une subvention de 2.000 €.

Après discussion et précision, la proposition est acceptée tout en étant voté à égalité des voix : 50 % pour et 50 % contre.

Cette décision est acceptée.

10 : N° 08-04-2019 : DEMANDE COMITE DE JUMELAGE :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du Comité de Jumelage qui sollicite une subvention exceptionnelle de 2.000 € pour relancer les liens du jumelage avec la ville SCORZÉ, dans le cadre de la visite d'un groupe d'italien sur le mois de mai 2019.

Une démarche de jumelage avait été initié il y a quelques années avec cette commune Italienne, mais les bonnes volontés s'étaient éteintes et le jumelage mis en sommeil. Une nouvelle initiative partagée est relancée. Aussi à titre exceptionnel, le Conseil Municipal accepte d'allouer une subvention de 2.000 €.

Une réunion accueil des Italiens est prévue le 06 mai en Mairie de Navarrenx.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

11 : MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU 1^{er} et 08 MAI :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les marchés hebdomadaires du 1^{er} et 08 Mai, et ceci

après demande avis des commerçants fréquentant ce marché, et à une très large majorité ces derniers ont souhaité ce maintien.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.